



420 avenue des compagnons
34170 Castelnau-le-Lez

école bilingue privée hors contrat

Association Enfance et Pédagogie STEINER

06.84.36.33.39 / 06.86.80.16.61

www.pucktribambelle.fr

Règlement intérieur

PRÉAMBULE

Notre école accueille enfants et parents dans un esprit d'ouverture et de solidarité. Aussi pour le respect de tous, voici quelques règles de vie en groupe. Afin que chacun puisse les connaître et se les approprier, nous vous prions de les lire en famille, et de bien vouloir nous remettre la fiche d'inscription ainsi que ce règlement dûment signé et d'en garder un exemplaire à la maison pour consultation.

GESTION DE L'ÉCOLE

L'école est gérée par une association dont le Conseil d'Administration se compose de 8 membres (équipe pédagogique et parents). Cette association a pour but de développer des structures d'accueil pour la petite enfance et des écoles d'inspiration Steiner.

COMITE DE DIRECTION ET COLLÈGE PÉDAGOGIQUE

Le Comité de Direction est chargé de définir les orientations pédagogiques (et le programme pédagogique) et d'en assumer les responsabilités. Il s'occupe également d'organiser des ateliers ou toutes autres activités qui lui semblent propices pour le développement pédagogique des enfants. Les membres du Comité de Direction sont choisis parmi les membres du Collège Pédagogique et sont formés à la pédagogie Steiner. Ils sont au nombre de deux.

Le collège pédagogique réunit tous les intervenants auprès des enfants dans le cadre de l'exercice de la pédagogie .

INSCRIPTION, ÉCOLAGE ET FRAIS DE GARDERIE

- Les frais d'inscription sont de 350€ pour un enfant, 600€ pour 2. Les frais de réinscription sont de 100€ pour un enfant ou 150€ pour 2. Ces frais ne sont pas remboursables.

- Les frais pédagogiques sont de 50€ par trimestre pour la maternelle et 80€ par trimestre en élémentaire.

- Les frais de participation à la vie de l'école s'élèvent à 10h de participation minimum ou à 150€ pour l'année par famille (pour faire du jardinage, des travaux, du ménage ou autres besoins ponctuels). 2 chèques de caution de 75€ sont demandés. Les 2 chèques seront encaissés si le temps de participation à la vie de l'école est inférieur à 5H ; 1 seul chèque sera encaissé si le temps de participation est compris entre 5H (inclus) et 10H. A partir de 10H de participation, il n'y aura aucun frais.

- Les frais de scolarité s'élèvent à :

- 3380€ l'année pour les familles ayant des revenus mensuels inférieurs à 3000€

- 4000€ pour les familles dont les revenus mensuels sont compris entre 3000€ et 6000€

- 4680€ si vos revenus mensuels excèdent 6000€

Pour les fratries, le 2° enfant bénéficie de 15% de réduction sur l'écolage (idem pour un 3° enfant)

Afin d'évaluer la tranche d'écolage dans laquelle vous vous situez, vos avis d'imposition seront demandés, sans présentation de ceux-ci, vous serez automatiquement considérés dans la part la plus élevée.

Les règlements s'effectuent en chèque, à l'ordre de l'association « Enfance et pédagogie Steiner ». Afin de simplifier la gestion administrative de l'association, la totalité des écolages et cautions sont à remettre en septembre ; ceux-ci seront encaissés le 1° du mois pour les élèves inscrits en élémentaire ou le 5 pour les enfants de la maternelle.

Si une fermeture de l'école, pour un cas de force majeure, est nécessaire, une continuité pédagogique sera assurée, les écolages continueront d'être encaissés mensuellement, aucun remboursement de frais n'est possible.

- Les frais de garderie s'élèvent à 5€ de l'heure (décompté à la minute)

- Le coût des ateliers d'anglais (le mercredi) est de 75€ par mois

PÉRIODE D'ESSAI

A l'inscription, chaque enfant bénéficie d'une période d'essai d'un mois à l'issue de laquelle la famille ou l'école peuvent mettre fin à la scolarité. Après cela, en cas de départ anticipé, nous vous

demandons un préavis de 2 mois. A cet effet, pour les dossier de réinscription, merci d'inclure les chèques des écolages de septembre et octobre.

VACCINATIONS

Veillez nous fournir une photo du carnet de santé à la page des vaccins de votre enfant, ou un contre avis du médecin traitant.

HORAIRES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ACCUEIL	8h15 – 8h45 M 8h45 – 9h É		Atelier d'anglais 9h - 12h	8h15 – 8h45 M 8h45 – 9h É	
REPAS	12h - 13h M 13h - 14h É			12h - 13h M 13h - 14h É	
SORTIE	16 h 15 – 16 h 45 M 16h45 – 17h É			16 h 15 – 16 h 45 M 16h45 – 17h É	
GARDERIE	jusqu'à 17h45			jusqu'à 17h45	

* *M* : en maternelle / *É* : en élémentaire

Pour la bonne marche du groupe, nous vous demandons de nous signaler toute absence en début de matinée (de préférence avant 8 h 45) par sms.

RESTAURATION

Les repas servis aux enfants sont de qualité biologique, les menus sont élaborés par le traiteur « De la terre à l'assiette ».

Le tarif est de :

- Maternelle : 6€ le repas (montant lissé sur 10 mois)
- Primaire : 6,50€ le repas (montant lissé sur 10 mois)

Le tout est payable directement au traiteur avant le 5 de chaque mois.

COMMUNICATION

Afin d'assurer la bonne transmission des informations concernant la vie de l'école, nous vous demandons de lire les mails d'informations ou de consulter régulièrement le site de l'école, onglet « événement ».

RENCONTRES

- Plusieurs réunions de groupe sont prévues avec l'équipe pédagogique (sauf directives contraires).
- Deux entretiens individuels sont proposés par la référente de votre enfant (ou plus, à votre demande).

FÊTES

Elles sont un moment fort pour l'enfant et pour la cohésion de l'école, la présence des parents est vivement souhaitée, sauf contre-indication sanitaire. Leurs dates seront communiquées par mail, affichées à l'école et via le site internet.

IMPLICATION DES PARENTS DANS LA VIE DE L'ÉCOLE

Nous demandons aux parents de s'impliquer dans la vie de l'école (à hauteur de 10h minimum par famille) et à constituer des petits groupes de parents responsables de différents postes en fonction de leur goûts et de leurs talents. Quatre commissions sont proposées : jardinage, bricolage, ménage/ fêtes du logis, communication/ fêtes. Cette participation est présentée en le détail dans la charte des parents fournie en annexe du présent règlement intérieur.

VACANCES

L'école suit le calendrier scolaires de l'éducation nationale, celui-ci n'a pas encore été fixé.

→ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31952>

Je soussigné.e.....
parent de l'enfant..... atteste avoir pris connaissance du
règlement intérieur et en accepter les conditions.

Fait à....., le.....

signature(s) :